



Mise en danger de la vie d'autrui

Par **sherazounette_old**, le **11/10/2007 à 14:34**

bonjour, lors d'un séjour en Algérie, mon bébé de 2 ans est tombé malade. après 1 jour et demi d'hospitalisation on nous a dit qu'elle était guérie et pouvait donc sortir. ce que j'ai refusé vu l'état alarmant de ma fille. j'ai obligé l'assurance à la garder hospitalisée et celle-ci a refusé le rapatriement. le jour de mon retour les médecins de la société de rapatriement m'ont de nouveau indiqué que ma fille était guérie, (alors qu'elle ne s'alimentait toujours pas et qu'elle avait encore des diarrhées et de la fièvre.) dès mon retour en France soit 4 jours après je cours aux urgences qui rehospitalise ma fille. après une semaine d'hospitalisation il est découvert une salmonellose typhi (maladie pouvant être mortelle pour les enfants en bas âge) j'ai essayé de régler ce problème à l'amiable, mais la société de rapatriement a refusé de reconnaître ses torts. le docteur responsable que j'ai eu m'a dit texto que je pouvais porter plainte que cela prendrait des années et que cela serait une bataille d'expert. je pense sérieusement à porter plainte. toutefois, après plusieurs avis dont UFC QUE CHOISIR, même si je portais plainte je risquerais de perdre. que me conseillez-vous de faire? ais-je une chance au tribunal? je suis preneur de tous les conseils ou de toutes les histoires similaires